

# Wallonie mobilité infrastructures SPW

## La gestion des piétons dans des chantiers



# La 3DSAV (L. Voos)

## Direction des Déplacements Doux et de la Sécurité des Aménagements de voirie.

- La sécurité des aménagements de voirie
  - Audits et inspections de sécurité (DE)
  - Conseils aux directions territoriales
  - Conseils aux communes (en vue de RC ou non)
- Formations et informations aux gestionnaires
  - [securotheque.wallonie.be](https://securotheque.wallonie.be)
  - Formation Code du gestionnaires...
- Ravel (Site Ravel, conventions, signalisation...)

# La Gestion des piétons lors des chantiers

Fiche 259 : [securotheque.wallonie.be](https://securotheque.wallonie.be)

- Enjeux
- Obligations
- Un couloir piéton
- Passage piétons temporaire
- Equipements
- Conclusions

## Enjeux

- Grande diversité de chantiers (dans le temps, lieux, véhicules, matériels...),
- Tous piétons, surtout en agglomération
- Deux objectifs;
  - La sécurité du piétons
  - L'accessibilité PMR

Préserver les niveaux de sécurité et d'accessibilité observés avant chantier

## Obligations en Wallonie

- Maintenir un cheminement piéton si impacté
- Concernent certaines catégories voir [qc.wallonie.be](http://qc.wallonie.be) (**AGW 16/12/2020**)
- Mesures générales;
  - assurer le confort d'utilisation ;
  - réduire la longueur du parcours de déviation au minimum ;
  - adapter aux personnes handicapées ou malvoyantes (droit fondamental : Loi anti-discrimination 10/05/2007);
  - sécuriser par rapport à la circulation automobile et aux mouvements sur le chantier.
- Cheminements

## Obligations en Wallonie

Cheminevements : Largeurs

Si sur chaussée   : 1,5m pour 1 usager, 2m si 2, sinon 1m min

Si hors chaussée   : même largeur, sinon 1m min

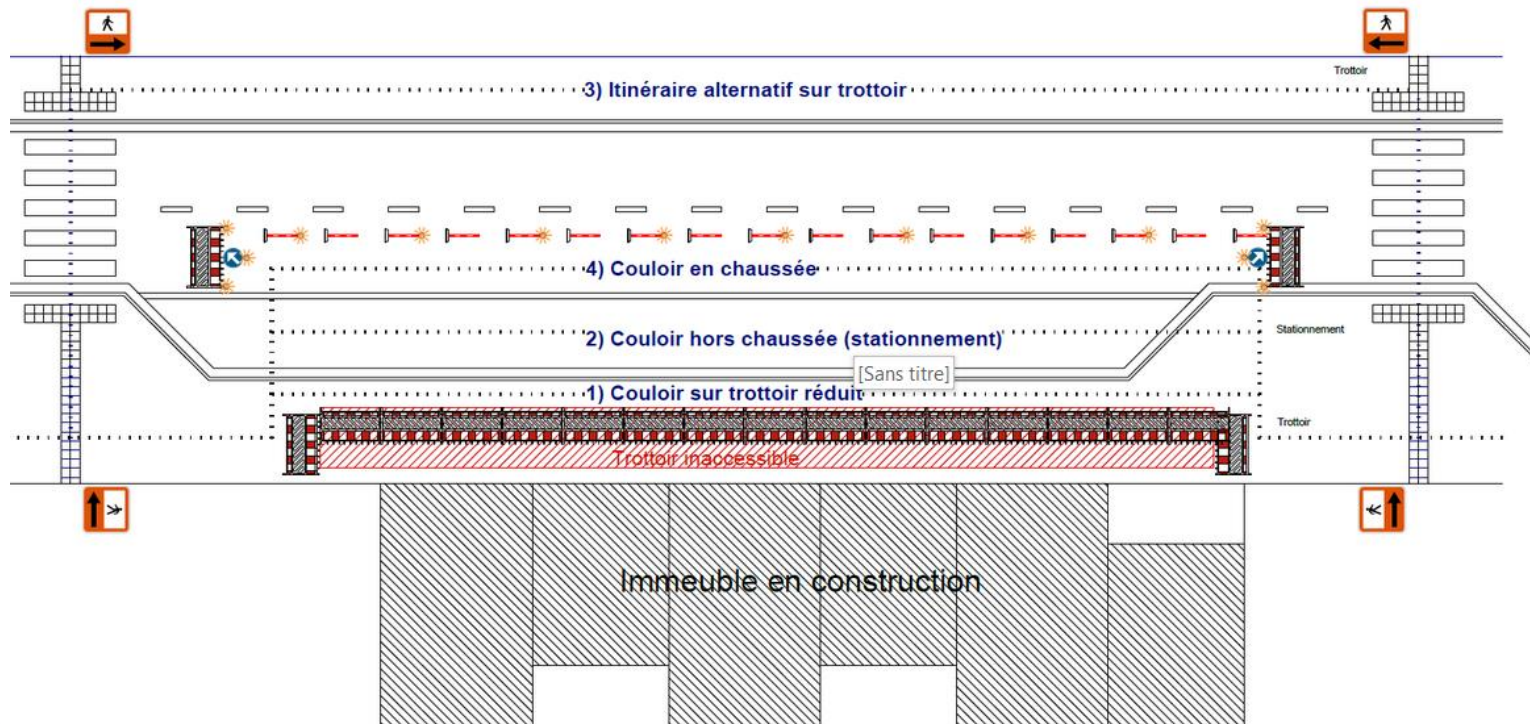
Si sur accotement  : 1m min piétons

## Recommandations

- **Parcours sécurisés :**
  - En largeur (1,5 reco, min 1,2m) et en hauteur (2,2m)
  - Contrôle social
- **Assurer le confort d'utilisation ;**
  - Caractéristiques équivalentes à celle d'un trottoir (bordures 2cm, pentes 5%...)
- **Longueurs parcours réduites;** 30 m simple, 60m compliqué
  - Balisé et signalé (dia suivante)
  - Accès aux propriétés riverains y compris emplacements PMR
- **adapter aux personnes handicapées ou malvoyantes ;**
  - Avant le début du chantier et on vérifie quotidiennement

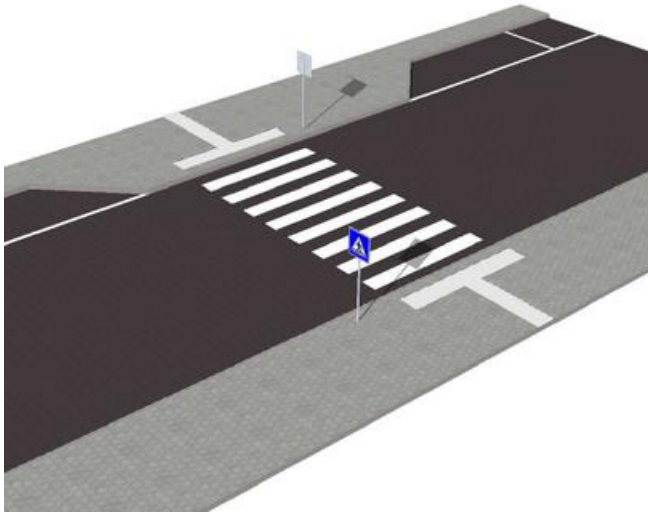
# Recommandations

## Cheminement : type de couloir





# Passages piétons



## Priorité ≠ Sécurité

Securotheque.wallonie.be : Dossier thématique Piétons  
Fiche : Critères de sécurité et d'opportunité



~~Orange~~

**Blanc**

PP temporaire blanc = Arrêté de police

# Equipements



## Signalisation directionnelle

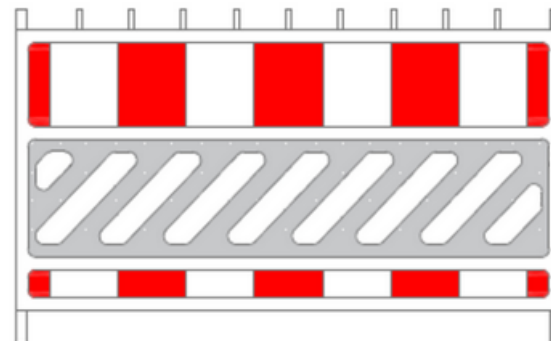


# Equipements



© Tous à pied

## Barrières



## Equipements



### Passerelles

- Largeur : 1,5m avec 1,5m av/ap
- Pentes
- Ressaut
- Glissance
- Garde corps si tranchée
- Rigide
- Attention conduct therm chien-guide

### Garde-corps

- Si hauteur de tranché > 20cm
- Hauteur garde-corps : 1,1m

# Equipements

## Eclairage

Si présent avant le chantier,  
On en maintien un  
(temporaire)

Contrôle social

- <http://www.securotheque.wallonie.be/>

## Fiche 259 : La Gestion des piétons lors des chantiers

Portail Wallonie Portail info entreprises Portail Wallonie EXL Guide des institutions

Wallonie infrastructures SPW SECUROTHEQUE

Accueil Qui sommes-nous? Nous contacter Membre

Le saviez-vous ?

Le stationnement de poids lourds sur la bande d'arrêt d'urgence implique un risque très élevé.

J'EXPLORE J'AMENAGE POUR J'EQUIPE AVEC

La Sécurrothèque - Le site technique à destination des gestionnaires de voiries et des professionnels de la sécurité routière

Site en cours d'enrichissement

Avertissement

Wallonie mobilité infrastructures SPW

Service public de Wallonie | SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES

Merci pour votre intérêt

## Contact

SPW – Mobilité et Infrastructures  
Direction des déplacements doux  
et de la sécurité des aménagements de voirie  
Boulevard du Nord 8  
5000 NAMUR  
081/77 27 11

